AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

**216C2859**
FR0000120354-FS1250

20 décembre 2016

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**VALLOUREC**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 20 décembre 2016, la société de droit japonais Nippon Steel & Sumitomo Metal Corporation (6-1, Marunouchi 2-chome, Chiyoda-ku, Tokyo, Japon) a déclaré avoir franchi en baisse, le 14 décembre 2016, les seuils de 15% du capital et des droits de vote de la société VALLOUREC et détenir 66 695 715 actions VALLOUREC représentant 68 668 849 droits de vote, soit 14,78% du capital et 14,84% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation de capital de la société VALLOUREC[2] réservée à ses salariés.

[1] Sur la base d'un capital composé de 451 238 005 actions représentant 462 582 247 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[2] Cf. communiqué de la société en date du 14 décembre 2016.